

ARTS PLASTIQUES

L'évaluation en arts plastiques

Évaluer en arts plastiques au service de l'accompagnement des apprentissages de l'élève : cinq fiches pour penser et mettre en œuvre la dynamique de l'évaluation au cycle 4

Fiche n° 4 : contributions spécifiques des arts plastiques à la mobilisation et l'acquisition des compétences du socle

Cette ressource s'inscrit dans un ensemble de cinq fiches. Cette fiche présente des contributions spécifiques de l'enseignement des arts plastiques à la mobilisation et l'acquisition des compétences du socle. Elle attire l'attention des professeurs sur les justes équilibres à trouver entre les apprentissages et le temps dédié à l'évaluation.

SOMMAIRE

Introduction	2
Une priorité aux apprentissages.....	2
Le risque de l'atomisation	2
Une évaluation des acquis du socle enrichie de la singularité artistique de la discipline	2
Une conception de l'évaluation partie intégrante du dispositif d'enseignement	3
Contributions spécifiques des arts plastiques à la mobilisation et l'acquisition des compétences du socle	4

Introduction

Les évaluations à conduire à l'échelle du cycle sont diverses et nombreuses, articulant différentes dimensions et modalités. Elles s'entendent désormais d'une manière généralisée à la fois dans et hors la discipline d'enseignement du professeur.

Elles sont à penser dans une perspective de l'accompagnement des apprentissages de l'élève, pour lui permettre de tendre vers le progrès de ses savoirs, de ses aptitudes et ses compétences.

L'équilibre entre le temps des apprentissages et celui de l'évaluation est une question à laquelle il convient d'être attentif. De même, les professeurs, individuellement et en équipe, gagneront à être vigilants aux possibles risques induits par la démultiplication des contextes, des situations et des modalités de l'évaluation.

Une priorité aux apprentissages

Les déséquilibres entre la visée des apprentissages et les modalités de l'évaluation sont une question et une préoccupation pour tous les professeurs. Il importe donc de les anticiper pour les éviter et les réduire quand ils existent. De ce point de vue, veiller à l'équilibre entre le temps consacré aux apprentissages et à l'évaluation ne veut pas dire qu'il y a parité du temps dédié.

S'il s'agit d'évaluer pour accompagner les apprentissages de l'élève, alors **le plus grand volume du temps disponible doit être consacré à ces apprentissages**. Le professeur dispose en effet de nombre de moyens pour conduire, au moyen de l'observation de ses élèves en train d'apprendre, une évaluation dite « informelle » : regards diagnostiques, capitalisation d'informations pour nourrir des phases d'évaluations formatives dans les moments les plus opportuns, etc.

Le risque de l'atomisation

L'atomisation des démarches, des temporalités et des outils de l'évaluation est un autre risque à prendre en compte.

À ne pas y prendre garde, **les situations d'évaluation pourraient se démultiplier, s'atomiser et conduire, en quelque sorte, à évaluer pour évaluer** – tout le temps et indistinctement toutes sortes de choses, en toutes circonstances, dans et hors les séquences d'enseignement. À nouveau, le risque d'une telle dispersion chronophage serait aussi de ne plus pouvoir observer vraiment comment les élèves apprennent, de ne pas disposer d'informations pour réguler l'enseignement, répondre aux besoins, proposer des nouvelles situations pédagogiques.

Une évaluation des acquis du socle enrichie de la singularité artistique de la discipline

L'enseignement des arts plastiques s'adresse à tous les élèves. Il conduit une évaluation de compétences, d'aptitudes, de savoirs et de savoir-faire qui lui est propre et sous-tendue par la dimension artistique de la discipline.

L'évaluation en arts plastiques suppose de dépasser les appréciations strictement subjectives, nourries des seules convictions personnelles, des adhésions ou des rejets de certaines formes

relavant de l'art, ou de l'idée que l'on s'en fait. Ce dépassement, qui intègre la conscience que la subjectivité est une donnée à prendre en compte, est en travail chez les élèves comme pour le professeur.

C'est précisément la dimension artistique, qui fait droit à la singularité, au non verbal, au projet, à l'inattendu, à l'élève en tant que sujet sensible, proposant et agissant, et les questions complexes d'évaluation du sensible qui font que la discipline contribue de manière spécifique à la mobilisation et l'acquisition des compétences du socle. Dans ce cadre, le professeur, au départ des situations d'apprentissages en arts plastiques développe, observe et évalue des compétences dans la discipline (techniques [engagement et manipulation des langages artistiques, moyens, gestes, etc.], réflexives [recul critique, comparaison, etc.], méthodologiques [organisation, autonomie, initiative, etc.], culturelles [goût des œuvres, mises en relation de références diverses, connexion entre domaines artistiques, conscience de l'espace et du temps de la création, etc.], sociales [curiosité vis-à-vis des créations des autres, partage des expériences sensibles, engagement dans une pratique ou une exposition, etc.]) et des compétences portant sur des domaines transversaux (langage, argumentation, raisonnement, coopération, collaboration, etc.).

À partir d'un même problème, d'une même situation de travail, en arts plastiques les élèves sont encouragés à faire des propositions, à développer des projets personnels et singuliers. Les pratiques sont diverses, la pensée est divergente. La conduite de l'évaluation reconnaît et intègre cette pluralité des pratiques et des points de vue. Ne se limitant pas à la dimension achevée des productions plastiques, elle envisage un retour sur les processus de travail, les méthodes, les choix, les intentions, les moyens, les perceptions, etc. Par ailleurs, dans diverses situations (conduite formative, verbalisation/explication, bilan, etc.), elle permet à l'élève un regard et un recul critique sur sa pratique en articulant un point de vue de l'auteur-concepteur et celui de spectateur-regardeur.

Une conception de l'évaluation partie intégrante du dispositif d'enseignement

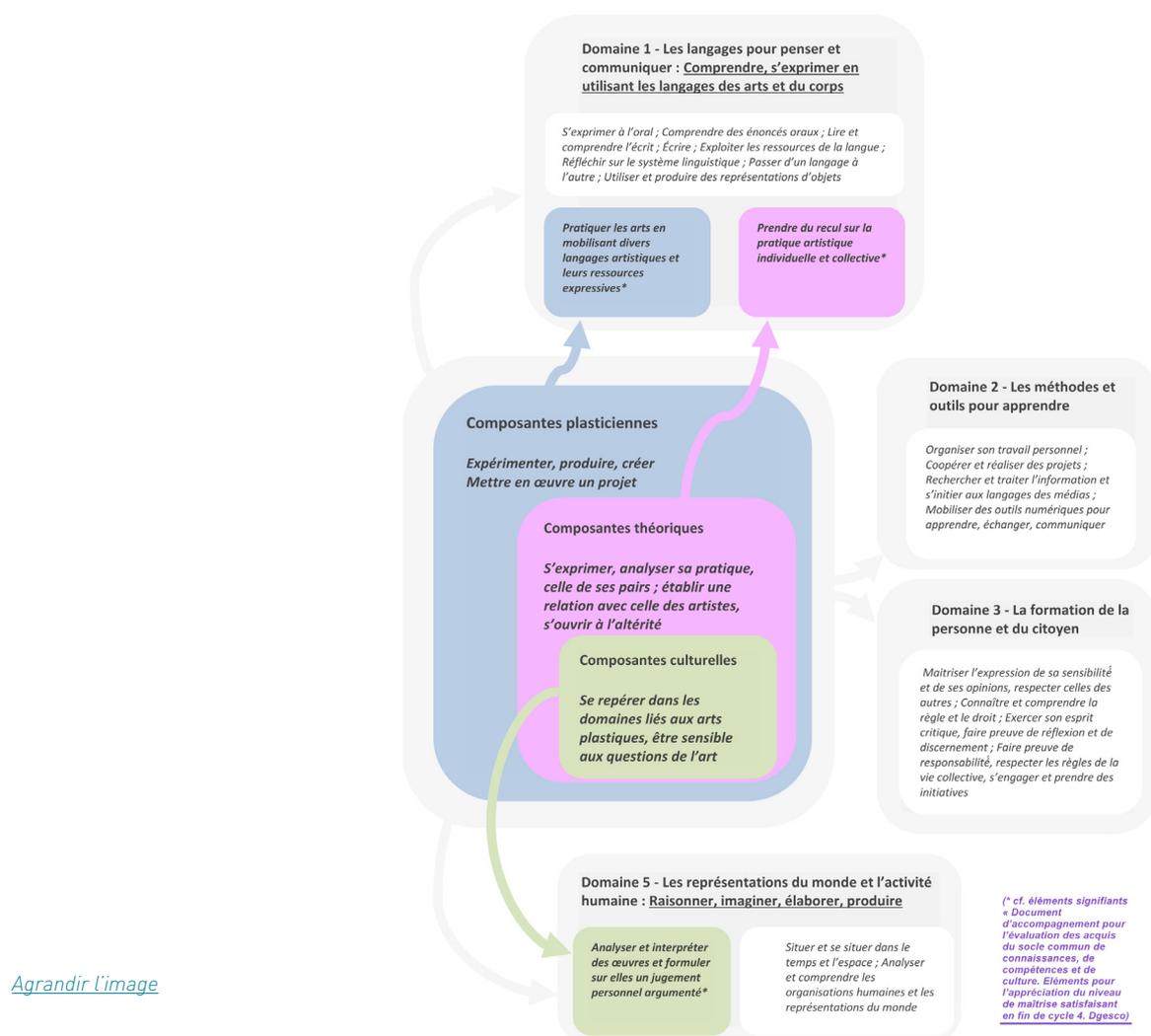
Il convient donc pour les professeurs de mettre en œuvre les diverses formes d'évaluation qu'ils manipulent (diagnostique, formative [dont l'auto-évaluation] et sommative [dans l'approche relevant de l'évaluation-bilan]) principalement **dans les situations d'apprentissages ordinaires – les séquences d'arts plastiques – et non dans des situations d'évaluation détachées de la dynamique de formation.**

La séquence d'enseignement est le contexte le plus riche et le mieux ancré pour observer les élèves, pour recueillir des informations, les traiter et prendre la mesure des acquis en arts plastiques jusque dans la contribution de ceux-ci aux acquis du socle. **L'évaluation ne vient pas se rajouter au dispositif d'apprentissage, elle en est une partie intégrante.**

Contributions spécifiques des arts plastiques à la mobilisation et l'acquisition des compétences du socle

Les arts plastiques exercent dans la scolarité obligatoire une responsabilité (dans la formation générale) et une expertise (notamment dans l'évaluation des acquis) qui sont particulièrement spécifiques dans deux sous-domaines des domaines 1 et 5 du SCCC : « *Les langages pour penser et communiquer* : Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps » ; « *Les représentations du monde et l'activité humaine* ». En outre, ils contribuent à donner corps et sens dans les approches conduites en arts plastiques à un grand nombre de compétences travaillées sur l'ensemble des domaines du SCCC. Ce faisant, ils participent, de concert avec les autres disciplines, l'acquisition socle et à l'évaluation des acquis des élèves. Ces compétences sont décrites par la Dgescio en termes « d'éléments signifiants » dans une ressource d'accompagnement¹.

Schéma : articulation entre compétences travaillées du programme d'arts plastiques et domaines du socle



1. Évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4. On y trouvera : [Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en n de cycle 4.](#)